



Les chats, surtout s'ils vont à l'extérieur, sont susceptibles de contracter des maladies tout au long de leur vie. Une prévention vaccinale est possible pour certaines maladies contagieuses.

Les maladies pour lesquelles il existe un vaccin

Le typhus

Cette maladie aussi nommée panleucopénie féline est due à un virus qui causent des symptômes comme de l'abattement, une perte d'appétit ou une gastro-entérite. La maladie peut conduire jusqu'à la mort de l'animal. Les chatons qui naissent d'une mère infectée pendant la gestation peuvent avoir des symptômes nerveux incurables.

Il est conseillé de vacciner les chats dès l'âge de deux mois.

Le coryza contagieux du chat

Cette maladie infectieuse contagieuse peut être due à plusieurs virus dont l'Herpesvirus et le Calicivirus. La maladie peut s'exprimer par une rhinite, une conjonctivite ou une inflammation buccale. Des complications oculaires et respiratoires sont possibles. L'issue peut être fatale chez les chatons ou les chats immunodéprimés.

La vaccination permet de diminuer les signes cliniques de la maladie.

Il est conseillé de vacciner les chats dès l'âge de deux mois.

La leucose féline ou FeLV

La leucose féline est une maladie virale spécifique du chat. La contamination a lieu par contact entre les chats (bagarre, rapport sexuel, de la mère au chaton). Le virus entraîne à terme une diminution des défenses immunitaires à l'origine d'infections multiples. Il existe aussi des formes tumorales.

Le diagnostic de certitude repose sur un test sanguin. La vaccination est utile uniquement si l'on sait que le chat n'est pas porteur du virus. S'il est porteur, il faudra traiter les maladies opportunistes mais la mort est inéluctable à long terme.

Il est conseillé de vacciner les chats dès l'âge de deux mois.

La Chlamydie féline

Cette maladie infectieuse est due à une bactérie qui cause une conjonctivite et une rhinite contagieuse. Cette conjonctivite peut être transmissible à l'homme c'est pourquoi il est conseillé de bien se laver les mains après un contact avec un animal suspect). Les animaux les plus sensibles sont les jeunes chats, les récurrences sont fréquentes et les symptômes peuvent évoluer jusqu'à la mort de l'animal.

Il est conseillé de vacciner les chats dès l'âge de deux mois.

La rage

La rage est une maladie virale commune à de nombreux mammifères dont l'homme. La contamination se fait le plus souvent par morsure et provoque des symptômes variés qui aboutissent systématiquement vers la mort.

La France est officiellement indemne de rage depuis 2001 mais il arrive que des animaux soient importés de pays non indemnes (dernier cas en octobre 2013 dans le Val d'Oise, chaton de deux mois).

La vaccination des chats n'est plus obligatoire mais fortement conseillée s'il est susceptible de voyager.

La vaccination de la rage doit être certifiée par un vétérinaire sanitaire et ne peut être réalisée que si l'animal est identifié. Cette vaccination sera certifiée dans un passeport délivré par votre vétérinaire. Elle peut être réalisée dès l'âge de trois mois et ne prend effet que 21 jours après.

AU BILAN

Pour être protégé contre les maladies infectieuses qui peuvent être mortelles, le chaton doit être **vacciné à partir de l'âge de 8 semaines, avec un rappel un mois plus tard**. Tant que le chaton n'est pas vacciné, évitez de le laisser sortir.
La vaccination est **renouvelée tous les ans lors du bilan de santé annuel**.

Protocole vaccinal

A deux mois	A trois mois	Tous les ans
Primo-injection Typhus Coryza Leucose Chlamydiose	Rappel vaccinal Typhus Coryza Leucose Chlamydiose Primo-injection Rage	Rappels annuels à la date anniversaire de la primo-injection Typhus Coryza Leucose Chlamydiose Rage